



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Jeudi 29 septembre 2022]**

Date de la convocation

23 septembre 2022

Date de mise en ligne

3 octobre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 7

Votants : 31

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoins*, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Marie MONTELS, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Francis RUFFEL, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Corinne DARMANI

**Absents :** Jean-Marc AGUERRE, Thomas DOMENECH

**N° 126/ 2022**

*Secrétaire de séance : Christelle HARDY*

### **OBJET DE DELIBERATION : Création d'emplois permanents**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 313-1 et L332-8

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de maintenir le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux,

Considérant qu'il convient d'assurer le déroulement de carrière des agents municipaux en application des règles statutaires en vigueur,

Considérant qu'il convient d'ajuster les grades statutaires aux emplois pourvus,

#### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que les besoins de service nécessitent la création des emplois permanents définis dans les tableaux ci-après.

**Le Maire propose à l'assemblée la création des emplois permanents définis dans les tableaux-ci après :**

#### **1-Tableau récapitulatif des créations d'emplois permanents**

<b>nb</b>	<b>Service</b>	<b>Libellé de l'emploi</b>	<b>Grade</b>	<b>Temps de travail</b>
2	CTM-Espaces verts	Agent des espaces verts	Adjoint technique	TC
1	CTM-Propreté urbaine	Agent de propreté manuelle	Adjoint technique	TC

1	Urbanisme	Agent d'accueil	Adjoint administratif	TC
1	Patrimoine	Agent d'accueil des musées	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC
1	Patrimoine	Responsable des collections et de la médiation scientifique	Adjoint du patrimoine	TC
1	Attractivité	Placier des marchés de plein vent	Adjoint technique	7/35ème

**2- Tableau récapitulatif des modifications d'emplois permanents suite à promotion interne au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

nb	Service	Libellé de l'emploi	Grade d'origine (fermeture de poste)	Grade d'avancement (ouverture de poste)	Temps de travail
1	Sports	Agent d'accueil piscine municipale	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise	TC
1	CTM-Espaces Verts	Responsable du service Espaces Verts	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de maîtrise	TC

Les emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

**VOTE : à l'unanimité des membres**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**ADOpte** la proposition de Madame le Maire,  
**MODIFIE** comme défini précédemment le tableau des emplois,  
**INSCRIT** au budget les crédits correspondants,  
**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**La secrétaire de séance,**

**Christelle HARDY**



**Fait à Gaillac le 30 septembre 2022**

